

## MÉMENTO

**Ordures ménagères :**  
tous les mercredis.

**Emballages recyclables :**  
tous les vendredis des semaines impaires  
(7 et 21 décembre 2012, 4 et 18 janvier  
2013, 1 et 15 février 2013...).

**Déchets verts :**

C'est fini pour l'instant.

Date de reprise en mars annoncée  
ultérieurement.

**Encombrants :**

Reste le lundi 17 décembre 2012,  
Programmation 2013 à suivre.

**Apport de déchets verts :**

Compostière de Flacourt (avec ticket, voir  
tarifs ci-contre), lundi à vendredi de 14h à  
17h toute l'année.

Samedi 9h-12h, 14h-17h du 1<sup>er</sup> avril au  
30 novembre, donc reprise en avril pour le  
samedi.

**Apport de gravats :**

1 samedi en avril et septembre de 9 h à 12 h,  
dates à préciser.

**Apport de déchets toxiques :**

Déchetterie de Longnes (avec ticket),  
le samedi 8 septembre de 9:00 à 12:00.

**Rappel:** Compte tenu de la variation possible des horaires de passages, il est fortement recommandé de sortir les bacs la veille, quitte à compléter leur remplissage dans la journée en ce qui concerne les déchets verts dont le passage est habituellement tardif.

## COMPOSTIÈRE DE FLACOURT

L'accès à la compostière de Flacourt est désormais payant.

Les tarifs sont les suivants :

- apports de déchets verts :  
33,74 € HT /tonne
- apports de gros bois et souches :  
75,05 € HT / tonne
- achat de compost :  
28,75 € HT / tonne

Ce sont des prix Hors Taxe qu'il convient donc de majorer de la TVA pour les particuliers.

## LA FEUILLE D'HIVER

Décembre 2012

Directeur de la publication : Pierre Jean

Rédaction : Roland Trouseau

Maquette et mise en page : Mairie de  
Villette

Distribution : Mairie de Villette.

Imprimé par les soins de la mairie.

# FEUILLE D'HIVER VILLETTOISE 2012

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

## PROPRETÉ DES RUES

Nous constatons régulièrement que beaucoup de propriétaires de chiens laissent leur animal faire ses besoins sur les trottoirs du village... Nous remercions ces personnes, pour le bien-être de tous, d'être plus vigilantes, en particulier rue Saint-Martin et dans la zone de circulation des enfants et de leurs accompagnants jusqu'à l'école et aux arrêts de car scolaire. Pour être clair, il est préférable que les crottes de chien soient dans le caniveau et les piétons sur le trottoir afin de ne pas augmenter inutilement les risques d'accidents liés à la circulation automobile; l'utilisation de sacs de récupération des excréments est fortement recommandée.

Nous rappelons également que **les chiens sont interdits dans l'enceinte du terrain de jeux** (espace d'évolution associé au terrain de tennis).

## DÉPANNAGE À DOMICILE

Depuis quelques mois, les habitants du département trouvent dans leur courrier des plaquettes distribuées par des professionnels concernant divers travaux (plomberie, serrurerie, électricité...)  
Ces plaquettes font parfois référence à la ville où les usagers demeurent, alors qu'aucune autorisation n'a été donnée et qu'aucune relation n'existe entre ces professionnels et la ville.

La préfecture souhaite rappeler certains points sur lesquels il convient d'être vigilant :

- la publicité doit permettre d'identifier le professionnel (nom, adresse, inscription au registre du commerce ou des métiers) et de connaître ses tarifs;
- avant intervention, le professionnel doit faire connaître le taux horaire de la main-d'œuvre, le décompte du temps passé, les prix TTC des prestations et frais de déplacement. Quand le montant TTC dépasse 150 €, un ordre de réparation et un devis détaillé doivent être fournis obligatoirement par le professionnel, mais pour une somme inférieure, il est tout à fait légal et judicieux de demander un devis.

Ne jamais accepter que le professionnel débute les travaux sans avoir pris connaissance du devis correspondant avec le montant des travaux.

Ne pas hésiter à comparer les prix.

Services de la Direction Départementale de la Protection des Populations: 0130841000

## CCPH

Notre adhésion à la Communauté de Communes du Pays Houdanais deviendra effective à compter du 2 janvier 2013.

Un détail des prestations offertes et des modifications associées sera présenté dans le bulletin municipal 2 013.

## LE SITE INTERNET DE VILLETTE EST EN LIGNE !

De temps à autre, n'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie pour avoir les toutes dernières informations :  
<http://www.villette-en-yvelines.fr>



## BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



**Nous vous rappelons que le brûlage des déchets végétaux dans les jardins des particuliers est fortement déconseillé**, la réglementation départementale en la matière pouvant donner lieu à des interprétations très restrictives allant jusqu'à l'interdiction totale.

Le brûlage des déchets humides (tontes, herbes...) est totalement proscrit, car ces déchets sont impropres à la combustion et génèrent trop de fumées et d'odeurs qui sont des nuisances pour le voisinage. Ils doivent être évacués par les bacs Déchets Verts, emmenés à une compostière (Flacourt, par exemple) ou transformés en terreau par compostage pour fertiliser votre terrain pour le printemps.

Les branchages peuvent être assimilés à des déchets forestiers susceptibles d'être brûlés, à condition de ne pas présenter de risque d'extension du feu ni de nuisances (fumées) pour les voisins. Le brûlage reste éventuellement possible de novembre à mars, sauf dimanches et jours fériés du lundi au samedi de 9 h à 13 h pour des petits branchages dont le diamètre n'excède pas 3 cm et dont la combustion sera suffisamment rapide pour ne pas occasionner de gêne.

En ce qui concerne les branches de diamètre supérieur ou égal à 3 cm, on peut leur reconnaître une qualité en terme de bois de chauffage qu'il serait regrettable de ne pas valoriser: Si ni vous, ni vos connaissances n'en avez l'usage, merci de contacter la mairie qui coordonnera leur évacuation et utilisation.

Nous rappelons qu'il est également possible d'apporter ses branchages directement à la compostière et que le broyage de ces branchages fera un mulch de quelques centimètres sur le sol, bonne protection contre le froid et les mauvaises herbes à condition de posséder un broyeur.

### BAC COMPLÉMENTAIRE

Si vous avez besoin de bacs complémentaires (ordures ménagères, emballages recyclables ou déchets verts), de changement de taille de bac pour certains de vos déchets, pensez à passer commande en mairie avant mi-décembre, pour une livraison à partir de mars-avril.

### PLU

Les réunions concernant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme se poursuivent. Une première présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été faite aux services de l'État et communes voisines avant sa finalisation pour présentation de sa première version aux habitants dans les prochains mois.

Ce document présente les grandes orientations d'aménagement sur le territoire de la commune.

### UN MOT SUR LA GESTION DES SAPINS DE NOËL USAGÉS

Considérant les difficultés posées par leur élimination en l'absence de ramassage des déchets verts à cette période, la mairie organisera après les fêtes une collecte de ces sapins dans le courant du mois de janvier. Vous serez informés par un mot dans vos boîtes aux lettres de la date précise de ce ramassage.

### PAS CHOUETTE



**Une chouette Hulotte a été retrouvée morte à l'entrée du village** sur la route venant de Vert (rue de l'Église), sans doute heurtée par un véhicule. Les oiseaux nocturnes en quête de rongeurs dans les approches du village ont du mal à évaluer les déplacements des véhicules, il convient donc de faire attention à ne pas heurter ces espèces par ailleurs protégées par la loi.

Le respect des vitesses de circulation (50 km/h à cet endroit) devrait faciliter l'atteinte de cet objectif et contribuer ainsi au maintien de la biodiversité dans notre espace communal.

## TÉLÉASSISTANCE

Le service d'aide aux personnes à domicile par téléassistance organisé par le Département des Yvelines change de prestataire de service.

La société GTS Mondial Assistance est remplacée par la société VITARIS sur la période 2013-2015.

Cette société viendra au cours des 6 premiers mois de 2013 remplacer les appareils actuels par des nouveaux matériels. Le transfert de service se fera à l'occasion de ce remplacement, il n'y a aucune interruption de la prestation.

## NOUVEAU MODE DE VOL DE VOITURE

**Attention!** Un nouveau procédé de vol se développe actuellement:

Les malfaiteurs bloquent maintenant une rue attendant une victime elle-même en voiture (de préférence seule). La rue étant bloquée, la victime potentielle klaxonne ou fait des appels de phares; là les malfrats portant un faux brassard de police sortent et demandent les papiers du conducteur, ne les rendent évidemment pas et obligent ensuite la victime à sortir pour partir ensuite avec la voiture volée.

Ce type d'agression s'est produit récemment à Rosay, il convient donc d'être prudent; d'ailleurs, nous rappelons que seuls les services de la Gendarmerie Nationale ont la compétence à opérer dans les villages, et dans des tenues et des véhicules réglementaires.

## FESTIVITÉS HIVERNALES

La saison des fêtes est commencée, le repas des anciens s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur ce samedi 1<sup>er</sup> décembre avec une bonne trentaine de participants. Les absents se consoleront avec le traditionnel colis qui sera distribué le dimanche 9 décembre en présence du Père Noël, à la suite de la distribution des cadeaux aux enfants. Les colis pourront bien sûr être récupérés ultérieurement en mairie, mais sans le père Noël...

Pour les plus jeunes, le spectacle de Noël est prévu ce dimanche 9 décembre à 16 h à la salle des fêtes, suivi vers 17 h- 17h30 par le passage du Père-Noël et la distribution de ses cadeaux, l'occasion d'une rencontre entre petits et grands, d'autant qu'à la suite se fait la distribution des colis aux plus anciens, comme indiqué ci-dessus.

Signalons que **la mairie sera fermée** à l'occasion des fêtes **du 22 au 29 décembre 2012**.